

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	13	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	10	Saint-Flour, après convocation légale en date du 19 mars
Votants :	64	2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, MME Marina BESSE, M. Claude BONNEFOI, M. Marcel CHASTANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS.

**Pouvoirs :**

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL  
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS  
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Guy MICHAUD  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY  
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **05 AVR. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **05 AVR. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : ENGAGEMENT D'UNE CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc BOUDOU

**Considérant** la forêt comme un enjeu essentiel du changement climatique et la filière bois comme véritable levier de développement économique sur notre territoire ;

**Vu** les démarches initiées par Saint-Flour Communauté, en partenariat avec les acteurs concernés, notamment l'ONF, en faveur de la forêt et de la filière bois locale, avec une charte forestière de territoire de Saint-Flour Communauté, élaborée en 2014, qu'il convient d'actualiser et de mettre en œuvre ;

**Rappelant** la constitution d'une commission ad hoc Forêt, conformément à la décision de la Présidente prise par délégation du conseil communautaire n°2022-241 en date du 5 mai 2022 ;

**Considérant** la charte forestière de territoire comme un outil opérationnel de développement et de valorisation de cet espace, la filière bois comme levier de développement de l'économie locale, qui permettra la fédération des acteurs autour d'un programme d'actions commun ;

**Considérant** la volonté de s'engager à l'échelle intercommunale dans une charte forestière de territoire et de se doter d'une ingénierie spécialisée avec la création d'un poste de chargé(é) de mission forêt ;

**Vu** les possibilités de financement de l'animation de cette charte forestière auprès du FEADER mesure T01 « déployer une stratégie locale de développement », pour une durée de 3 ans ;

**Considérant** le plan de financement prévisionnel, pour une durée de 3 ans :

DEPENSES HT		RECETTES	
Salaires et frais annexes (32 707.97 €/ an)	98 123.91 €	Europe (FEDER) 80 %	78 499.12 €
		Autofinancement	19 624.79 €
<b>Total</b>	<b>98 123.91 €</b>	<b>Total</b>	<b>98 123.91 €</b>

**Précisant** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et du bureau exécutif en date du 18 mars 2024 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **DECIDE D'ENGAGER** les démarches d'une charte forestière de territoire ;
- ↓ **APPROUVE** la sollicitation d'une subvention auprès du FEADER – Mesure T01 ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

POUR : 61 VOIX

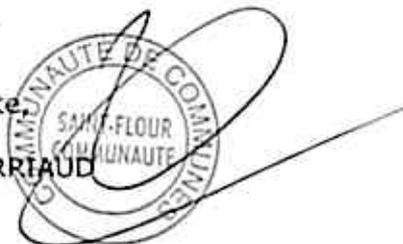
ABSTENTIONS : 2 (MME Olivia GUEROULT, M. Jean-Paul RESCHE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Bernard COUDY)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture  
0164000000020240325-DELIB2024-078-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024